



INTERPELLATION

Auteur Serge Rey (suppl.), UDC
Objet Places d'apprentissage dans les collectivités
Date 06.05.2019
Numéro 1.0293

L'Etat du Valais propose des places d'apprentissage dans beaucoup de ses services et il est important de le relever. L'apprentissage dual que nous connaissons en Valais pour la plupart des métiers est une très bonne alternative à la formation et celui-ci est reconnu par d'autres cantons et Etats en Europe. Dans le cadre de l'Etat du Valais, son rôle de formateur est assuré mais celui-ci profite également des compétences acquises par des personnes lors d'un précédent apprentissage. Le premier est souvent accompli dans le privé. Toutes les collectivités (communes) ou organisations paraétatiques devraient aussi former des apprentis et ceci dans tous leurs domaines de compétences et malheureusement, ce n'est pas forcément le cas. La formation, et en particulier celle des apprentis, n'est pas forcément facile pour les formateurs et un exemple probant doit être donné par les collectivités dont le rôle est aussi de donner aux jeunes une stabilité sociale à travers une formation solide et reconnue.

Conclusion

Est-ce que l'Etat du Valais, à travers tous ses services et organisations, a repourvu toutes ses places d'apprentissage pour la rentrée «scolaire» 2019-2020?

Est-ce que l'Etat du Valais peut envisager de former des apprentis dans d'autres domaines que ceux proposés à des jeunes jusqu'à présent?

Est-ce que le service de la formation professionnelle peut encourager les collectivités et les organisations paraétatiques à former des apprentis ou à multiplier les places d'apprentissages selon leurs compétences à disposition?